

Le mercredi 24 avril, l'**UNSa justice** était conviée par le Secrétariat Général, à une nouvelle réunion relative à la création d'une filière technique du ministère de la Justice.

Cette dernière serait dotée des grilles indiciaires de C type pour les adjoints techniques et B type pour les techniciens alors que les directeurs techniques de l'administration pénitentiaire conserveraient leurs actuelles grilles indiciaires mais en étant rebaptisés ingénieurs du ministère de la justice.

Il est également envisagé la mise en place d'un plan de requalification de C en B sur 3 ans.

L'**UFAP UNSa justice** a rappelé qu'un engagement avait été pris dans le relevé de conclusions du 5 mai 2017 dont elle est signataire de mettre en extinction le corps des Adjoints Techniques de la DAP.

Cette réunion était consacrée aux spécialités des corps de la future filière technique du ministère de la Justice et aux modalités de recrutement et de promotions dans les différents corps : concours externes ou internes et listes d'aptitude.

Concernant les spécialités, le secrétariat général propose de créer 7 grandes spécialités, sans exclure la possibilité de créer d'éventuelles sous-spécialités.

L'**UFAP UNSa justice** a alerté le secrétariat général sur le risque d'oublier certaines spécialités spécifiques à la DAP et particulier celles de la RIEP.

Pour ce qui est des modalités d'accès aux différents corps, le Secrétariat Général s'est inspiré des modalités de recrutement et de promotion de la filière administrative.

La prochaine réunion devrait se tenir le 14 mai pour évoquer les dispositions transitoires de cette réforme.

Une dernière réunion aura lieu pour l'élaboration du régime indemnitaire.

Affaire à suivre donc.

L'**UFAP UNSa justice** ne manquera pas de vous tenir informer des avancées de ce dossier et confiera à défendre vos intérêts.

Daniel CARRE

Secrétaire National UFAP UNSa justice

Représentant des Personnels Techniques